RCS : ST BRIEUC
Code greffe : 2202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST BRIEUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1975 B 50003
Numéro SIREN : 301 943 171
Nom ou dénomination : SORECOR

Ce dépôt a été enregistré le 19/11/2019 sous le numéro de dépôt 16350

SORECOR

Société par actions simplifiée
Au capital de 81 160 Euros
Siège social : Roud Ar Roch - Route de Guingamp
22300 LANNION

RCS SAINT BRIEUC 301 943 171

DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE DU 8 NOVEMBRE 2019

L'an 2019, le 8 novembre, à 8 heures 30 , au siège social,

La soussignée, Béatrice BLANCHARD,

Agissant à la fois en qualité de :

- représentant de la société FAGECO, société à responsabilité limitée, au capital de 831 880 Euros, ayant son siège à LANNION (22300), Roud Ar Roch, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-BRIEUC sous le numéro 500 386 073,

- président non actionnaire de la société SORECOR, société par actions simplifiée, au capital de 81 160 Euros, dont le siège social est situé à LANNION (22300), Roud Ar Roch, Route de Guingamp, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT BRIEUC sous le numéro 301 943 171,

Connaissance prise :

- du projet de traité de fusion-absorption simplifiée à l'envers de la société FAGECO par la société SORECOR en date du 27 septembre 2019
- des certificats de dépôt, au nom des deux sociétés, du projet de traité de fusion auprès du greffe du tribunal de commerce de SAINT BRIEUC en date du 30 septembre 2019
- de l'avis de publicité légale du projet de traité de fusion publié au BODACC en date du 6 octobre 2019 pour la société SORECOR
- de l'avis de publicité légale du projet de traité de fusion publié au BODACC en date du 6 octobre 2019 pour la société FAGECO

A procédé aux constatations et décisions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Constatation de la réalisation du projet de fusion simplifiée à l'envers prévoyant l'absorption de la société FAGECO par la société SORECOR
- Constatation de la réalisation de la fusion et de la dissolution simultanée sans liquidation de FAGECO
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIÈRE DECISION

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance

- du projet de traité de fusion-absorption simplifiée à l'envers de la société FAGECO, société à responsabilité limitée, au capital de 831 880 Euros, ayant son siège à LANNION (22300), Roud Ar Roch, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-BRIEUC sous le numéro 500 386 073, par la société SORECOR, société par actions simplifiée, au capital de 81 160 Euros, dont le siège social est situé à LANNION (22300), Roud Ar Roch, Route de Guingamp, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT BRIEUC sous le numéro 301 943 171,
- des certificats de dépôt du projet de traité de fusion auprès du greffe du tribunal de commerce de SAINT BRIEUC en date du 30 septembre 2019
- de l'avis de publicité légale du projet de traité de fusion publié au BODACC en date du 6 octobre 2019 pour la société SORECOR
- de l'avis de publicité légale du projet de traité de fusion publié au BODACC en date du 6 octobre 2019 pour la société FAGECO

Constate la réalisation de la fusion par voie d'absorption de la société FAGECO par la société SORECOR, avec effet rétroactif au 1er janvier 2019 conformément aux termes du traité de fusion .

Constate que s'agissant d'une fusion simplifiée à l'envers, cet apport n'est pas rémunéré par une augmentation de capital social, et que la société absorbée, la société FAGECO, est immédiatement dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

DEUXIÈME DECISION

L'actionnaire unique, après avoir pris acte de la décision précédente, constate que la fusion par absorption de la société FAGECO par la société SORECOR est définitivement réalisée et que la société FAGECO est corrélativement dissoute dans liquidation à compter de ce jour.

TROISIÈME DECISION

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au cabinet SSJ AVOCAT, 9 Rue Hélène BOUCHER -22190 PLERIN, aux fins d'effectuer les formalités d'enregistrement, dépôt , publicité, dévoilant des présentes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le représentant de l'actionnaire unique.